

Anfh

Association nationale
pour la formation permanente
du personnel hospitalier

SE FORMER, ANTICIPER, CONNECTER

Rapport d'activité 2018

Auvergne

Édito

2018 est une année charnière et dense avant l'officialisation de la nouvelle organisation territoriale. Trois événements majeurs complètent le dispositif de formation des personnels tout au long de la vie. Tout d'abord la mise en place du fonds de qualification et du compte personnel de formation en lieu et place du FORMEP. Son volume financier est augmenté et passe de 5,1 à 7,1 % de la collecte des plans des établissements adhérents. L'objectif est d'améliorer l'accès à la formation et à la qualification pour l'ensemble des personnels et notamment pour les moins qualifiés. Ensuite, s'inscrivant dans le cadre de la réforme territoriale de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes, les montants forfaitaires des traitements dans le cadre des Études promotionnelles sont désormais harmonisés .

2018 c'est également le lancement de deux nouveaux dispositifs :

- Prodig: projet régional d'outils de formation digitale et d'outils numériques
- QVT (qualité de vie au travail): une formation « sérieux game », un diagnostic et un plan d'action.

Nul doute que vos établissements vous proposeront dans le courant de l'année ces deux nouveaux outils qui participeront à confirmer que la formation est un outil-clé dans l'évolution des parcours professionnels.

Christine ROUGIER
Coordonnateur ANFH Auvergne

Sommaire

Fonds et formation	4
Parcours et compétences	6
Réseaux et proximité	12
Chiffres clés 2018	16

Une expertise pour gérer et financer Établissements et collecte

109 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% – Plan de formation en région Auvergne emploient en 2018, 27 300 agents de la Fonction publique hospitalière. Concernant le Développement professionnel continu médical (DPCM), 19 établissements confient leur contribution à l'ANFH Auvergne. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0,75% de leur masse salariale.

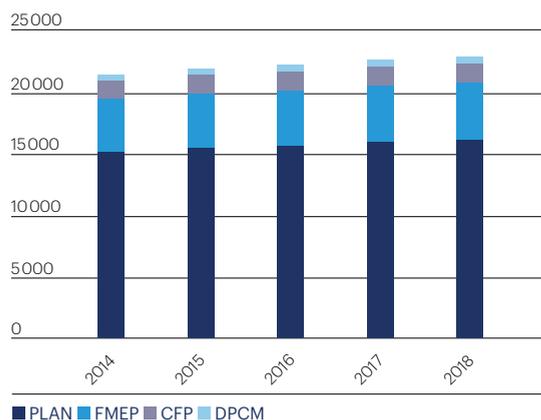
L'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière

- > mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents;
- > noue des partenariats et recherche des financements complémentaires;
- > contribue à l'optimisation des budgets formation;
- > prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

L'ANFH collecte et gère 5 fonds

- > le 2,1% – Plan de formation;
- > le 0,6% – FMEP dédié aux études promotionnelles;
- > le 0,2% – CFP/BC/VAE;
- > le 4,8% – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis);
- > le 0,5% – 0,75% – DPC médical.

Évolution de la collecte par fonds depuis 2014 (en K€)



En 2018, le total des cotisations s'élève à 22 943 K€ contre 22 375 K€ en 2017, soit une augmentation de 1,2%. Cette évolution est inférieure à celle enregistrée au niveau national (1,4%).

110

établissements cotisants au 0,6% – Études promotionnelles et 0,2% – CFP/VAE/BC

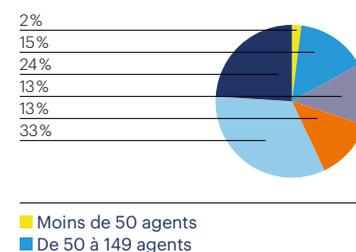
99,1%

établissements adhérents au 2,1% – Plan de formation

99,1%

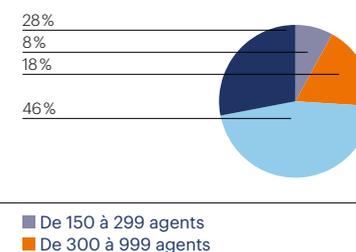
d'agents de la FPH employés par les établissements adhérents

Répartition de la collecte 2,1% – Plan de formation par taille d'établissement



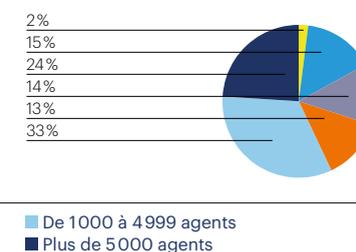
La délégation enregistre 16 118 K€ de cotisations au titre 2,1% – Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 57% de ce montant provient des établissements de plus de 1000 agents.

Répartition de la collecte 0,5% ou 0,75% – DPC médical par taille d'établissement



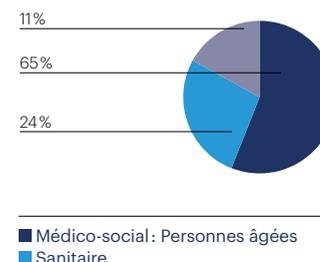
En 2018, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 632 K€ et concernent principalement les établissements de plus de 1000 à 4999 agents.

Répartition de la collecte 0,6% – Études promotionnelles et 0,2% – CFP/VAE/BC par taille d'établissement



Les cotisations versées au titre des agréments FMEP et CFP s'élèvent respectivement à 4 636 K€ et 1 545 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 69% du total de ces cotisations.

Répartition des établissements adhérents plan par secteur



La délégation compte 109 établissements adhérents au Plan de formation sur 110 cotisants, soit un taux d'adhésion de 99,1%.

65% des établissements appartiennent au secteur Médico-social: Personnes âgées

Le secteur sanitaire représente 24% des établissements adhérents et 77% des effectifs couverts.

22 943 K€

collectés par l'ANFH Auvergne

16 118 K€

2,1% – Plan de formation

4 636 K€

0,6% – Études promotionnelles

1 545 K€

0,2% – CFP/VAE/BC

11 K€

4,8% ESAT

632 K€

0,5% ou 0,75% – DPC médical

Accompagner et construire 2,1% – Plan de formation

L'ANFH Auvergne propose un plan régional composé d'une large offre de formations à destination de ses adhérents. En 2018, 35 actions ont été déclinées en 56 groupes.

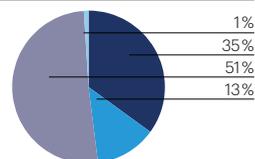
L'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière :

- > assure une veille juridique et sectorielle ;
- > met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- > soutient et professionnalise les acteurs de la formation ;
- > propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

Répartition des stagiaires par catégorie de rémunération

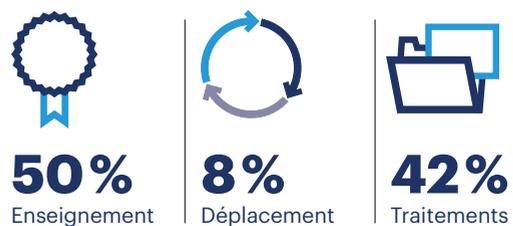
51% des stagiaires appartiennent à la catégorie C



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2018, 51% des stagiaires ayant bénéficié d'au moins une action de formation au titre du Plan de formation des établissements adhérents, sont des agents de catégorie C, contre 52% en 2017.

Répartition des charges par nature de dépenses



Répartition des départs, heures, charges et ARF* par type

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (K€)	% CHARGES	ARF++ (K€)*
TYPE 1	1506	31373	684	4,2%	110
TYPE 2A	8482	119339	2690	16,5%	140
TYPE 2B	1284	16541	391	2,4%	34
TYPE 2C	18531	213209	5101	31,4%	328
TYPE 3	255	8995	201	1,2%	58
TYPE 4	453	376117	7086	43,6%	5810
TYPE 5	77	5654	87	0,5%	2
TYPE 8	17	560	25	0,2%	6
TOTAL	30605	771788	16264	100%	6487

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 4 et de type 2c, qui représentent respectivement 44% et 31% du total des charges.

Typologie des actions de formation (décret du 21 août 2008) :

Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles

connaissances et compétences).

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

Type 4 Études promotionnelles.

Type 5 Actions de conversion.

Type 8 VAE.

*ARF : Accords pour réalisation de la formation.

30605

départs en formation en 2018

60,5%

des agents de la région Auvergne ont accédé à la formation en 2018

Accompagner et construire Études promotionnelles

Les Études promotionnelles (EP) sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la Fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

En Auvergne

L'ANFH Auvergne retient le principe d'un guichet unique des Études promotionnelles regroupant : FORMEP, FMEP, fonds régional 4%, CNSA.

Il sera tenu compte :

> des réalisations et des engagements par les établissements du nombre prévisionnel d'Études promotionnelles dans les plans de formation au titre du 2.1%.

> des prises en charge des Études promotionnelles accordées par l'ANFH les années antérieures pour le CHU, les centres hospitaliers et les EHPAD de Lezoux et Aigueperse.

L'établissement s'engage à transmettre à l'ANFH une demande dont les dossiers sont classés par ordre de priorité des agents reçus sur liste principale établie à l'issue du concours.

Priorités et critères; les prises en charge des formations concernent prioritairement :

DE accompagnant éducatif et social, DE aide-soignant, DE puéricultrice, DE IDE et IDE spécialisés, Diplôme de cadre de santé, DE moniteur éducateur, DE éducateur spécialisé, DE masseur-kinésithérapeute, DE ergothérapeute et la prise en charge d'une formation CAFERUIS au niveau régional (établissements médico-sociaux) selon les forfaits indiqués ci-dessous, pour les autres formations (le financement est plafonné à 30 000 € par année complète). Les dossiers pour des agents d'établissements ne bénéficiant pas d'une prise en charge par

ces derniers, pour les motifs suivants: pas de grade dans l'établissement et taille de la structure ne permet pas la prise en charge, ou ne permet pas la transformation de poste.

La participation de l'ANFH est forfaitaire, elle concerne le coût pédagogique par priorité (hors redoublement), puis les frais de déplacement et les frais de traitement.

Dans le cadre de l'harmonisation des politiques régionales, le bureau unique Auvergne Rhône Alpes de l'ANFH a proposé aux CRG la mise en place d'un forfait frais de traitement en 2018 sur la base du 3^e échelon du grade de l'agent partant en formation, les CRG ont validé cette proposition qui permettra également de simplifier les démarches administratives. Ce forfait traitement sera appliqué dans le calcul de la participation forfaitaire ANFH pour l'ensemble des demandes de financement (formations prioritaires et autres formations).

Diplômes	Forfait
DE ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF & SOCIAL (ANCIEN DE AMP)	15 000 €
DE AIDE-SOIGNANT	30 000 €
DIPLÔME DE CADRE DE SANTÉ	45 000 €
DE CAFERUIS	30 000 €
DE ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ (EN COURS D'EMPLOI)	30 000 €
DE ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ	95 000 €
DE ERGOTHÉRAPEUTE	95 000 €
DE IDE PUÉRICULTRICE	40 000 €
DE INFIRMIER	100 000 €
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	65 000 €
DE INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE	50 000 €
DE MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE SELON GRADE D'ORIGINE ET DURÉE	
DE MONITEUR ÉDUCATEUR	30 000 €

Dix premiers diplômes préparés dans le cadre des Études promotionnelles			
DIPLÔMES	NOMBRE EP 2018	NOMBRE EP 2017	TAUX D'ÉVOLUTION 2018/2017
DE INFIRMIER	203	199	2,0%
DEAS	116	127	-8,7%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	54	54	0,0%
DE IBODE	26	26	0,0%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	24	22	9,1%
DEAES	20	17	17,6%
DE PUERICULTRICE	13	17	-23,5%
BPJEPS	13	8	62,5%
CAFERUIS	8	5	60,0%
DIPL PRÉPARATEUR PHARMA HOSP	7	5	40,0%
AUTRES	34	46	-26,1%
TOTAL	518	526	-1,5%

En 2018, la délégation compte 518 Études promotionnelles en cours de financement contre 526 en 2017. Le diplôme d'État d'infirmier reste le diplôme le plus préparé (39% de l'ensemble des Études promotionnelles), suivi du diplôme d'État d'aide-

soignant (22%). Parmi les autres diplômes, on observe la progression, notamment, des prises en charge pour les diplômes d'État d'infirmier anesthésiste, et d'accompagnant éducatif et social.

Répartition des Études promotionnelles par fonds (en cours et accordées en 2018)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1%; 0,6%	503	210
SUR LE 0,2%	15	7
TOTAL	518	217

Sur 518 Études promotionnelles en cours de financement, 217 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

518

Études promotionnelles en cours dont

217

Dossiers accordés en 2018

PARCOURS ET COMPÉTENCES

Accompagner et construire 0,2% – CFP/VAE/BC

Départs en formation dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé de formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

57,6%

de dossiers acceptés (hors BC)

72

CFP* (dossiers classiques)

23

VAE*

15

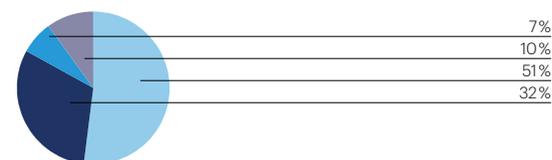
Études promotionnelles*

117

Bilans de compétences*

*Nombre de dossiers en cours

Répartition des dossiers en cours en 2018 par dispositif



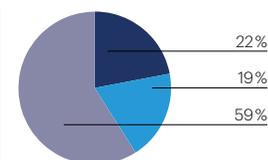
■ CFP classique ■ CFP-EP ■ VAE ■ BC

Avec 72 dossiers en cours de réalisation en 2018, le CFP classique représente 32% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

Répartition des dossiers en cours en 2018 par catégorie d'emploi

59%

des dossiers concernent la catégorie C



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (59%), suivis des agents de catégorie A (22%).

PARCOURS ET COMPÉTENCES

Accompagner et construire 0,5% ou 0,75% DPC médical

DPC médical Activités des professionnels médicaux

Le DPC est un dispositif de formation réglementé par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours.

Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit participer à un minimum de deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015.

+1000

dossiers financés au titre de l'agrément DPC médical, dont :

84%

concernant les médecins

15%

concernant les pharmaciens

1%

concernant les chirurgiens-dentistes

Échanger et mutualiser L'action de l'ANFH Auvergne

Instances régionales

3 Conseils Régionaux de Gestion
3 Comités de Gestion Régionaux
4 Conseils Pédagogiques Régionaux
3 Réunions du Bureau unique Auvergne Rhône-Alpes

Actions de formation régionales

(dont démultiplication AFN prises en charge sur le budget régional)

18 thématiques
29 groupes
355 participants
109 421 € dépensés

Les 5 premières thématiques des AFR:

- se recentrer sur le patient ou la personne âgée dans le cadre d'une prise en charge quotidienne;
- accompagner le soin par le toucher;
- rôle et place de l'ASH en EHPAD
- accompagner le soin par le toucher;
- management intergénérationnel.

Actions de formation coordonnées régionales

8 actions,
17 groupes
223 stagiaires

Les 4 premières thématiques:

- approches non médicamenteuses pour les patients atteints de la maladie d'Alzheimer;
- démarche palliative, accompagnement des personnes en fin de vie – services non spécialisés;
- prise en charge de la douleur dans les pratiques de soin au quotidien;
- motricité de la personne âgées.

Actions de formation nationales

3 actions,
6 groupes
63 stagiaires

Les 3 premières thématiques:

- formation des professionnels de santé en matière de vigilance, de prévention, de protection et de réaction dans le cadre de l'amélioration de la sécurité globale de l'établissement de santé;
- reclassement professionnel et conversion;
- mettre en œuvre une démarche de qualité de vie au travail dans les établissements de la FPH.

2 Journées régionale thématique:

- nouvelle région AURA: les professionnels de santé s'adaptent aux évolutions (31 participants);
- prévention des RPS et QVT (145 participants).

Journée des responsables et chargés de formation (52 participants)

Projet stratégique régional 2016-2019

Le projet stratégique régional de l'Auvergne comprend 3 axes et 12 objectifs et des actions engagées ou réalisées à court et moyen terme. Exemples: dispositif compétences clés ou dispositif publics vulnérables (handicap 300), accès aux modalités de formation innocants: projet outils numériques .

2018: mise en place de nouveaux dispositifs: PRODIG et Qualité de Vie au Travail

2018 a été la dernière année de développement pour le projet handicap H 300, 35 établissements d'Auvergne se sont mobilisés depuis 2016 dans le cadre de formation de référents et de conseil / diagnostic et plan d'actions.

Année de lancement en Auvergne du dispositif Prodig; projet outils numérique, à fin 2018, 25 établissements sont engagées sur un ou plusieurs thèmes. 2018: lancement du dispositif QVT (formation sérieux game, diagnostic et plan d'action), 19 établissements médico-sociaux et sociaux se sont engagés pour une mise en œuvre fin 2018 et 2019.



Des outils au service des professionnels ANFH.fr/Auvergne

Le site internet de l'ANFH Auvergne permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation ANFH Auvergne.

Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents.

Chiffres clés 2018

Auvergne



109

Établissements adhérents
à l'ANFH Auvergne



60,5%

Taux d'accès à la formation

ADHÉRENTS

99,1% ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
2,1% – Plan de formation soit 99,1% des agents
de la FPH de la région

19 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
au DPC médical

30 605 Départs en formation
au titre du plan de formation

72 Dossiers CFP en cours de financement
(dossiers classiques) *

23 Dossiers VAE
en cours de financement *

117 Bilans de compétences
financés*

518 Études promotionnelles
financées**

* Dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

** Tous fonds confondus

DONNÉES FINANCIÈRES

22 943 K€
collectés en 2018

RÉPARTITION

16 118 K€ 2,1%
plan de formation

4 636 K€ 0,6%
FMPEP

1 545 K€ 0,2%
CFP/VAE/BC

11 K€ ESAT

632 K€ 0,5% ou 0,75%
DPC médical

* Dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

** Tous fonds confondus

